

Qu'est-ce qu'un migrant irrégulier?

C'est une personne qui ne dispose pas - ou plus - d'un titre de séjour valable dans le pays où elle se trouve. Il peut s'agir d'un demandeur d'asile débouté, d'un touriste ou encore d'un étudiant étranger qui n'est plus autorisé à séjourner sur le territoire. Le terme « migrant irrégulier » est donc préférable à celui d'« illégal » (voir plus haut).

Qu'est-ce qu'un migrant économique?

En général, les migrants économiques quittent leur pays de leur plein gré, souvent pour une période limitée. Ces personnes ont la possibilité de rentrer dans leur pays d'origine en toute sécurité si elles le souhaitent.

Qu'est-ce qu'un étranger régularisé ?

Il s'agit d'un étranger qui obtient exceptionnellement un titre de séjour pour des motifs humanitaires. Exemples: le père d'un enfant né en Belgique, un demandeur d'asile dont la durée de la procédure est déraisonnable.

Qu'est-ce que la naturalisation ?

C'est une procédure qui permet d'obtenir la nationalité belge. La naturalisation est accordée par la Chambre des Représentants. Ainsi, par exemple, les réfugiés peuvent demander la nationalité belge après une période de séjour régulier de deux ans sur le territoire.

COMMENT UTILISER LES IMAGES?

L'impact des images dans les médias est souvent sous-estimé. Certaines images peuvent involontairement induire la notion d'illégalité ou de délit auprès du public.

En cas de doute sur l'utilisation de certaines images, il convient de consulter les personnes interrogées. Une autre option est d'utiliser les photos et images disponibles auprès de l'UNHCR. La vigilance s'impose lorsque des photos identifiant des personnes précises sont publiées:

- Si les personnes qui ont fui en Belgique sont identifiées, des membres de leurs familles peuvent être victimes de représailles.
- Le respect de la vie privée est valable pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, particulièrement lorsqu'il s'agit de mineurs d'âge.
- Mettre trop en évidence le statut (migrant irrégulier, réfugié,...) de la personne concernée peut mener à une stigmatisation non fondée.

INFORMER SUR LES REFUGIES DANS LE MONDE

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) est une des plus grandes organisations humanitaires au niveau mondial. L'UNHCR prend en charge la protection et l'assistance de plus de 33 millions de personnes.

Actif dans plus d'une centaine de pays, le personnel de l'UNHCR sur le terrain est particulièrement bien placé pour fournir des informations aux médias qui couvrent les crises humanitaires. Pour identifier les personnes responsables des contacts avec la presse: www.unhcr.org/media.html

L'UNHCR est principalement financé par des contributions volontaires des gouvernements et des donateurs privés.

CONTACTS UTILES

- Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil): www.fedasil.be; contact presse: 02/213.44.11
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme: www.diversite.be; contact presse: 02/212.30.00
- Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) www.cgra.be; contact presse: 02/205.56.27
- Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers (CIRE); www.cire.irisnet.be; contact presse: 02/629.77.10
- Croix Rouge: www.croix-rouge.be; contact presse: 02/371.32.13
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR): www.unhcr.org; contact presse Benelux: 02/627.17.39



Een Nederlandstalige versie van deze brochure is beschikbaar op www.agjpb.be/vvj/

2008 / 2009

De jeunes réfugiés imitent un photojournaliste



© UNHCR / N. Ng

L'INFORMATION RELATIVE AUX RÉFUGIÉS ET À L'ASILE

POURQUOI CETTE BROCHURE?

Judith Kumin, Représentante du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) en Belgique

Asile et migration sont des sujets d'actualité complexes qui font l'objet de larges débats politiques. Une information nuancée et documentée à propos des réfugiés permet aux lecteurs, auditeurs et téléspectateurs de mieux appréhender ces sujets.

Les termes « demandeur d'asile » et « réfugié » sont souvent confondus et la différence avec le terme « migrant économique » n'est pas toujours explicite. Par ailleurs, les demandeurs d'asile et les réfugiés fuyant la violence et les persécutions sont souvent - à tort - mal perçus.

Par le biais des conseils pratiques repris dans cette brochure, l'UNHCR souhaite soutenir les journalistes en vue d'une information relative aux réfugiés aussi exacte que nuancée.

Martine Simonis, Secrétaire nationale de l'Association générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB)

L'AGJPB a souhaité coproduire cette brochure avec le UNHCR afin d'aider tous les journalistes qui ont à traiter de questions d'asile et de migration.

L'AGJPB avait déjà publié, avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, des recommandations déontologiques pour le traitement de l'information relative aux allochtones et aux minorités ethniques. Ici, la démarche vise également à fournir les outils de base nécessaires à une information de qualité: un lexique, des ressources (contacts utiles et sites) et quelques conseils quant aux interviews de personnes demandeuses d'asile ou réfugiées et à l'utilisation de leur image.

Dans une société multiculturelle, le rôle de l'information journalistique en ces matières est essentiel: l'image et la représentation des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le public dépendent pour beaucoup de celles que les journalistes en donnent. L'AGJPB espère que ce folder permette à chacun d'enrichir ses connaissances et sa pratique professionnelle.

LA TERMINOLOGIE

Une information correcte et nuancée concernant l'asile et la migration est indispensable pour contrer la polarisation et les amalgames.

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile?

Ce terme s'applique à toute personne ayant demandé protection (ou l'asile) aux autorités compétentes après avoir été persécutée ou craignant de l'être dans son pays d'origine, et qui est en attente d'une décision sur sa demande.

Qui peut demander l'asile?

Demander l'asile est un droit humain fondamental couvert par le droit international. Par conséquent, un demandeur d'asile n'est pas un « illégal ».

Qu'est-ce qu'un réfugié ?

Selon la Convention de 1951 relative aux réfugiés, un réfugié est une personne qui « (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...) ».

En Belgique, toute personne ayant obtenu l'asile (sous le statut de réfugié) au terme de la procédure d'asile est considérée comme réfugié.

COMMENT INTERVIEWER UN DEMANDEUR D'ASILE OU UN REFUGIE?

Une plus large diffusion d'informations sur les violations des droits humains et les conflits qui forcent les populations à fuir contribuerait à améliorer la qualité des débats autour de l'asile.

Une interview avec un demandeur d'asile ou un réfugié

Il convient d'écouter les demandeurs d'asile et les réfugiés car leurs récits sont souvent extraordinaires. Nombre d'entre eux préfèrent toutefois éviter les journalistes par crainte de racisme ou d'une information négative. Il faut aussi savoir qu'un article consacré à la situation d'une personne peut avoir un impact sur les amis ou la famille de cette personne dans le pays d'origine.

Diverses organisations œuvrant pour les réfugiés peuvent recommander aux médias des personnes prêtes à témoigner.

Qu'est-ce que la protection subsidiaire ?

Ce statut est octroyé aux personnes qui ne répondent pas aux critères de réfugié mais à l'égard desquelles il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves (comme la peine de mort, la torture, une violence généralisée dans le cadre d'un conflit armé).

Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile débouté?

Il s'agit d'une personne qui a demandé l'asile mais dont la demande a été rejetée parce qu'après examen, il a été démontré que cette personne ne court pas de risque de persécution ou d'atteinte grave. Un demandeur d'asile débouté n'est plus en séjour légal et reçoit l'ordre de quitter le territoire.

Comment qualifier les personnes qui entrent illégalement en Belgique?

Dans ce cas, il est plus exact de parler de « migrants irréguliers » plutôt que d'« illégaux ». En effet, les « clients » des trafiquants d'êtres humains – contrairement à ces derniers – ne commettent pas forcément des délits. Certaines personnes entrant illégalement en Belgique demanderont l'asile, tandis que d'autres seront à la recherche de travail. Il est donc inexact de les qualifier tous de demandeurs d'asile ou de migrants économiques tant que leur statut n'est pas clarifié.

Qu'est-ce qu'une personne déplacée ?

Les personnes déplacées ont fui leurs foyers pour les mêmes raisons que les réfugiés mais restent à l'intérieur des frontières de leur pays. En principe, elles devraient être protégées par leurs propres autorités, ce qui – en pratique - n'est souvent pas le cas.

Il est important de respecter la demande d'une personne interrogée qui souhaite garder l'anonymat ou ne pas évoquer les causes de sa fuite, dont le souvenir pourrait raviver des expériences pénibles et des traumatismes.

Le statut de la personne (migrant, demandeur d'asile,...) peut être mentionné si cette information est pertinente. Par ailleurs, mentionner le statut de l'auteur d'un délit peut avoir de graves répercussions pour l'ensemble des migrants ou des demandeurs d'asile. Il est donc important de donner des informations correctes afin d'éviter toute stigmatisation.

Les données chiffrées devraient être vérifiées, particulièrement lorsque celles-ci proviennent d'une source – individu ou groupe – défendant des intérêts particuliers. Une information erronée ou déformée peut en effet avoir des effets dramatiques.